

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 06 février 2023

Délibération N°7 du 06 février 2023

Date de convocation **Étaient présents : (15)**

31.01.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon, Adjoint,
Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Céline Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Étaient Excusés : (8)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Carole Dufils, Agnès Corruble
ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle
Normand ayant donné délégation à Michel Ménager, Véronique Obin
ayant donné délégation à Céline Obin, Vincent Prié, Guy Sénécal ayant
donné délégation à Patrick Jouen, Arlette Vivet ayant donné délégation à
Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Carole Dufils

**Fédération de la Seine Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Convention d'occupation**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Informe que la convention concédant le droit de pêche sur les berges et étangs appartenant à la commune a expiré le 31 décembre 2022 et qu'il importe de la renouveler avant le 11 mars 2023, date d'ouverture de la pêche.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le maire à concéder le droit de pêche sur lesdits berges et étangs.
- d'autoriser le maire à signer la convention dont le texte est annexé à la présente délibération et à laquelle est joint un plan cadastral où sont précisés les parcours de berges et les surfaces d'étangs objets de la concession.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Séance du 06 février 2023 - Page 1 sur 1

